

AIDE-MÉMOIRE

des conditions d'admission à l'appel aux candidatures d'un salarié à tâche manuelle (m/f)

L'Administration Communale de Manternach se propose d'engager

un salarié à tâche manuelle (m/f)

pour les besoins du service de régie, « équipe jardinage »

taux d'occupation:100%, carrière E

Conditions d'admissibilité

- Permis de conduire catégorie B
- Détenteur soit d'un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP, anciennement CATP) dans le métier du pépiniériste-paysagiste ou similaire, soit d'un certificat étranger reconnu équivalent par le Ministère de l'Éducation nationale

Profil souhaité :

- Disposer d'une aptitude manuelle
- Connaissances des 3 langues administratives
- Autonomie, esprit d'équipe, flexibilité

Seront considérés comme avantage :

- Expérience professionnelle
- Formations ou diplôme supérieur
- Expérience dans la gestion du personnel
- Une expérience dans la manipulation de tracteurs agricoles/industriels et de machines

Missions :

- Organisation et exécution en particulier des travaux divers de jardinage, d'aménagement paysager et l'entretien des espaces verts
- Permanences service hivernale
- Toute mission généralement quelconque relevant du service de régie communal

Pièces à joindre obligatoirement à la candidature :

- une lettre de motivation;
- une notice biographique;
- un certificat d'affiliation émis par le CCSS;
- un extrait récent de l'acte de naissance (<3 mois);
- un extrait récent du casier judiciaire (<3 mois);
- une copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité;

- une copie intégrale du permis de conduire en cour de validité;
- une photo d'identité récente;
- copie(s) des diplôme(s) et / ou certificat(s) d'études obtenus le cas échéant;

Les dossiers non complets ne seront pas pris en compte.

Le candidat sera rémunéré selon la carrière E du contrat collectif des ouvriers de la commune de Manternach actuellement en vigueur.

Avant son engagement, le candidat doit passer un examen médical constatant qu'il est apte à exercer la fonction brigüée auprès de la commune de Manternach.

Les personnes intéressées, dont le profil répond aux exigences mentionnées ci-dessus doivent adresser leur candidature, par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Manternach, 3, Kierchewee, L-6850 Manternach jusqu'au 16 août 2024 inclus.

Manternach, le 13 juillet 2024

Le collège des bourgmestre et échevins

Jean-Pierre Hoffmann, bourgmestre

Claude Theisen et Alix Klein-Ungeheuer, échevins